

ORDRE DU JOUR
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2009

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période de questions - Parole à l'assemblée
6. Présentation des comptes fournisseurs
7. Rapport des comités :
 - 7.1 : Résolution concernant la protection du patrimoine bâti
 - 7.2 : Résolution concernant la priorisation d'une recommandation CCU-CCE 1
 - 7.3 : Recommandations de l'inspectrice-adjointe
8. Engagement de crédit - Septembre 2009
- ~~9. Adoption de règlement~~
10. Avis de motion
 - 10.1 : Modification du règlement 2005-429
 - ~~10.2 : Modification de la régie interne régie interne~~
 - 10.3 : Modification du règlement 2007-473 sur les règles de contrôles et suivi budgétaires
11. Contribution assurance-collective – Mme Valérie Cloutier
12. Droit de refus en matière de sécurité incendie
13. Approbation entente - Acquisition de terrain Charles Antoine St-Amant - Assainissement des eaux usées
14. Adoption du règlement 2009-487 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
15. Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme - Claude Lefebvre
16. Autorisation de signature – Caisse populaire de l'Ouest de Portneuf
17. Démission – Lise Leduc – Premiers répondants
18. Erreur de localisation – Lot 7-1, site de l'éco-centre
19. Signature d'entente de subvention - MTQ – Chemin Tawachiche, rechargement supplémentaire
20. Modification de l'ancien réservoir pour le transformer en entrepôt
21. Autorisation signature – Entente d'utilisation de terrain – 2333-5276 Québec Inc
22. Mandat de surveillance – IMS/Pluritec- Assainissement des eaux usées
23. Acceptation offre de service – Brault Maxtech – Entretien système U.V. eau potable
24. Adoption de la modification de la convention collective
25. Fin de période d'emploi – Journaliers temporaires – Période et tâches
26. Offre de service – Pluritec- Station de pompage #2
27. Modification de la planification de travaux – Taxe d'accise
28. Acquisition du presbytère
29. Demande de certificat d'autorisation MDDEP – gravière lot 8-1, 7-1
30. Formation ADMQ – Gestion municipale Volet Greffe
31. Demande d'aide financière – Tournoi Alex Genest
32. Prêt de la salle Lac-aux-Sables – Spectacle de baladi
33. Demande de branchement à l'égout – Marilyne Tessier et Denis St-Amant
34. Équipement de surveillance – Quai municipal
35. Installation de mats – Coop d'hébergement Solidarité St-Rémi
36. Demande du comité des Loisirs – Éclairage terrain volley-ball
- ~~37. Épandage abat-poussière – Chemin du Tawachiche~~
38. Complément d'aménagement éco-centre
39. Adjudication de contrat – Déneigement des chemins d'hiver 2009-2012
40. Adjudication de contrat – Déneigement des cours des immeubles municipaux 2009-2010
41. Inauguration Bibliothèque Rita-Brouillette

42. MRNF- Exclusions des aménagements municipaux
43. Adoption des tarifs de la rémunération du personnel électoral
44. Heures d'ouverture, descente de bateaux PPVM
45. Achat d'un VTT – Premiers répondants
46. Comité des Loisirs – Demande pour une maison des jeunes, secteur HJ
47. ~~Demande d'appui pour internet Haute vitesse~~
48. ~~Rencontre Québec en forme~~
49. Appui à l'école La Passerelle – Aide pédagogique
50. Mandat – Officiers pompier – Préparation cahier de charge pour l'auto-pompe
51. Varia
 - 51.1. Fond Écomunicipalité IGA
 - 51.2. Chiens
 - 51.3. Bandes Riveraines
 - 51.4. Chemin du lac-Huron
 - 51.5. Recommandations CCU/CCE 1
52. Période de questions – Parole à l'assemblée
53. Levée de l'assemblée

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce quatorzième jour de septembre et deux mil neuf (14 septembre 2009) à la salle municipale d'Hervey-Jonction, 831 rue Auguste-Lagacé.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Marius St-Amant, maire
Suzanne Béland, conseillère
Jacques Champagne, conseiller
Yvon Bourassa, conseiller
Marielle Denis, conseillère

Jean-Pierre Delisle, conseiller est absent

FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de Monsieur Marius St-Amant, Maire. Mme Katy Bacon agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

2009-09-282

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 14 septembre 2009 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la session régulière du **3 août 2009**, ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus

2009-09-283

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que les procès-verbaux de la session régulière du 3 août 2009, ont été adoptés, tel que rédigés.

ADOPTÉE

4. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 14-09-2009 préparé par Mme Katy Bacon faisant état de la correspondance du mois ;

2009-09-284

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 14-09-2009.

ADOPTÉE

5. Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 :44

Fin : 19 :57

6. Adoption des comptes fournisseurs

2009-09-285

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements automatiques au 31 août 2009 au montant de 133 682,03\$ soient approuvés et payés.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 juillet 2009.

Mme Madeleine Hébert,
secrétaire-trésorière intérimaire

ADOPTÉE

7. Rapport des comités

2009-09-286

Il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil municipal accepte le dépôt des résolutions 2009-09-02 et 2009-09-03 du CCU et les recommandations de l'inspectrice adjointe du 9 septembre

ADOPTÉE

8. Engagement de crédits – Août 2009

2009-09-287

Il est proposé Jacques Champagne par appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Bibliothèque	Peinture :	250\$
Parc Louis-Philippe-Fugère	Éclairage patinoire	4 800\$
	Et terrain volley-ball	

ADOPTÉE

9. Adoption de règlement

Voir point 14

10. Avis de motion

10.1 Avis de motion – Modification du règlement 2005-429

2009-09-288

Yvon Bourassa donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement 2005-429 visant à changer la date de tenue des séances publiques de ce conseil

10.2 Avis de motion – Modification de la régie interne

Point annulé parce que non nécessaire

10.3 Avis de motion – Modification du règlement 2007-473 sur les règles de contrôles et suivis budgétaires

2009-09-289

Jacques Champagne donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement 2007-473 sur les règles de contrôles et suivis budgétaires

11. Contribution – Assurance-collective –Valérie Cloutier

2009-09-290

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne, et résolu à l'unanimité des conseillers (4) que la Municipalité de Lac-aux-Sables offre à Mme Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, un régime d'assurance collective dès son premier jour de travail.

ADOPTÉE

12. Droit de refus en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise ;

ATTENDU QUE l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, le *Loi sur la sécurité incendie* qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention ;

ATTENDU QUE le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une *loi sur la sécurité incendie* et un règlement qui encadre la formation des pompiers ;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;

ATTENDU QUE l'article 49 de la *loi sur la sécurité incendie* institue l'École nationale des pompiers du Québec ;

ATTENDU QUE les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants ;

ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la pièce maîtresse de cette loi ;

ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques sont le résultat de consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal ;

ATTENDU QUE les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux ;

ATTENDU QUE ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 91 ont été déposés et seuls 48 sont attestés à ce jour, et 10 autres en processus d'attestation ;

ATTENDU QUE sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA1 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST2, soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas 4 pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours ;

ATTENDU QUE l'utilisation injustifiés de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit ;

ATTENDU QUE les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux Etats-Unis, qui sont différents de celles utilisées au Québec ;

ATTENDU QUE les normes NFPA peuvent servir de guide, mais doivent être adaptées aux réalités locales ;

ATTENDU QUE la norme NFPA 1500 est la norme-guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et qu'elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle ;

ATTENDU QUE la norme NFPA 1720 est la norme-guide quant au niveau de service dans les régions desservies par les pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord de véhicules de type autopompe et auto-échelle ;

ATTENDU QUE quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie du Québec ;

ATTENDU QUE les pompiers constituent la principale main-d'œuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont adaptées à ce type d'intervention ;

ATTENDU QUE la norme NFPA 1710 est la norme-guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et propose un nombre de 4 pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes ;

ATTENDU QUE la CSST 3, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la *Loi sur la sécurité incendie* et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;

ATTENDU QUE la libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU QUE la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité ;

ATTENDU QUE certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST ;

ATTENDU QUE les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de 4 pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers, lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé ;

ATTENDU QUE les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants ;

ATTEND QU'à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite ;

2009-09-291

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4) ;

DE demander au gouvernement du Québec, par la voie de son Premier ministre, d'assurer la cohérence globale des actions de ses ministères et agences en matière de sécurité incendie ;

DE demande au gouvernement de confier au ministre de la Sécurité publique la mandat de concerter les différents acteurs, en étroite collaboration avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'avec le ministre du Travail ;

D' appuyer les démarches qu'entreprendront, au nom de leurs membres, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des municipalités du Québec dans cet important dossier ;

DE transmettre cette résolution immédiatement au Premier ministre du Québec, l'Honorable Jean Charest, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques

Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. Sam Hamad, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

ADOPTÉE

13. Approbation entente - Acquisition de terrain Charles Antoine St-Amant – Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT le projet d'assainissement d'eaux usées qui rend nécessaire la construction d'un chemin d'accès pour les nouveaux bassins aérés et l'installation de conduites et la résolution 2009-06-211;

CONSIDÉRANT l'entente préparée par la Directrice générale adjointe décrivant les conditions d'acquisition d'une partie du lot 26-p, cadastre de St-Rémi, propriété de Monsieur Charles-Antoine St-Amant et que cette dernière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite ;

2009-09-292

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4) :

QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables entérine le contenu de l'entente d'acquisition d'une partie des lots 26-p, cadastre de St-Rémi, intervenue entre la municipalité et Monsieur Charles-Antoine St-Amant datée du 6 août 2009

ADOPTÉE

14. Adoption du règlement 2009-487 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement du Québec du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 le 26 juin 2009;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1°

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

«client» : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

«service téléphonique» : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;

b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

Article 2

À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 3

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

2009-09-293

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le règlement 2009-487, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15. Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme – Claude Lefebvre

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2009-0224 soumise par Claude Lefebvre et concernant le lot 4-p du 6^e rang Sud-ouest, chemin Lefebvre, visant l'abaissement de la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux pour un bâtiment principal soit à 9,30m et 9,74m au lieu de 12mètres selon l'article 81 du règlement de zonage 90-199. Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. M. Claude Lefebvre, le demandeur est présent et explique son projet et la problématique qui en résulte aux membres du Conseil

Après délibération du conseil,

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables refuse la demande de dérogation mineure numéro 2009-0224, présentée par Claude Lefebvre et concernant le lot 4-p, 6^e rang sud-ouest, chemin Lefebvre.

Suzanne Béland s'enregistre contre
Marielle Denis s'enregistre contre
Jacques Champagne confirme qu'il est pour cette résolution
Yvon Bourassa confirme qu'il est pour cette résolution
Marius St-Amant, maire s'abstient de voter

Cette résolution est donc rejetée

15. Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme – Claude Lefebvre

2009-09-294

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu qu'il soit demandé que M. Claude Lefebvre modifie sa demande de dérogation en fonction des anciennes normes. Cette demande modifiée devra être soumise au CCU pour recommandation au Conseil municipal qui statuera par la suite.

Jacques Champagne s'enregistre contre

ADOPTÉE à la majorité des membres présents

16. Autorisation des signataires – Caisse populaire de l'Ouest de Portneuf

2009-09-295

Il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité que :

Mme Valérie Cloutier, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables soit et elle l'est par les présentes autorisée, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Lac-aux-Sables, à y déposer et à lui transférer (au crédit du compte de la Municipalité seulement tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la Municipalité, soit par écrit, soit par une estampille.

Tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signés de sa part, par M. Marius St-Amant, le maire et par Mme Valérie Cloutier, Directrice générale et secrétaire-trésorière ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire ou d'une vacance, par Yvon Bourassa, membre du conseil. Dans le cas de l'absence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, la signature de Mme Valérie Cloutier peut être remplacée par celle de Mme Madeleine Hébert, secrétaire.

Mme Valérie Cloutier Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée, par les présentes, pour et de la part de la Municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse populaire de l'Ouest de Portneuf, un état du compte de la corporation, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à ladite Caisse populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse populaire.

Cette résolution soit communiquée à ladite Caisse populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

ADOPTÉE

17. Démission – Mme Lise Leduc – Premier répondant

2009-09-296

Il est proposé par Marielle Denis adopté par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Mme Leduc comme premier répondant.

Nous tenons à remercier Mme Leduc pour ses nombreuses années comme premiers répondants au sein de notre communauté.

ADOPTÉE

18. Erreur de localisation – Lot 7-1, site de l'éco-centre

CONSIDÉRANT qu'une erreur de ligne est survenue lors de l'arpentage du lot 7-1, du cadastre de la paroisse de St-Rémi en 1991 pour une partie du site du dépôt en tranchée par Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre de Brodeur, L'Heureux, Durocher;

CONSIDÉRANT qu'il en résulte sur le terrain une erreur de localisation de la ligne sud-est et sud-ouest du lot 7-1;

CONSIDÉRANT l'occupation réelle que la municipalité fait sur environ 1,36ha de terrain est située sur le lot 7-p appartenant à M. Jean Léveillé;

CONSIDÉRANT que le chemin d'accès au site et une partie des aménagements de l'éco-centre sont localisés sur cette dite parcelle;

2009-09-297

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité

- Que pour régulariser le dossier, le Conseil a élaboré deux options soit :

- Option 1 : Que la municipalité acquiert la parcelle de terrain de 1,36 ha dut lot 7-p que nous utilisons et appartenant à M. Jean Léveillé et que tous les frais relatifs à ce transfert de propriété incluant le prix d'achat du terrain soient assumés par Brodeur, L'Heureux, Durocher;

- Option 2 : Que les aménagements réalisés dans la parcelle de terrain de 1,36ha que nous empiétons sur le terrain de M. Léveillé soient relocalisés à l'intérieur des lots 8-1 et 7-1 tel qu'indiqué au dossier K-2496, minute m-2009 du 14 décembre 1989 par Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre et que tous les frais relatifs à cette relocalisation soient assumés par Brodeur, L'Heureux, Durocher en y incluant un dédommagement financier à M. Jean Léveillé pour les dommages subits à sa propriété

- Que M. Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre chez Brodeur, L'Heureux, Durocher informe le conseil municipal avant le 24 septembre 2009 de l'option qu'il a choisi.

ADOPTÉE

19. Signature d'entente de subvention - MTQ – Chemin Tawachiche, rechargement supplémentaire

CONSIDÉRANT l'offre de marché du Ministère des Transports pour le rechargement en matériaux granulaire d'une portion du chemin Tawachiche qui est à la charge de ce ministère sur une longueur de 900mètres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du devis;

2009-09-298

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité que le Conseil :

- S'engage à compléter les travaux pour octobre 2009;
- S'engage à exécuter les travaux suivant les modalités prescrites par le MTQ en contrepartie d'un prix global forfaitaire de 19 600,00\$
- Autorise la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-aux-Sables les documents relatifs à ce marché.

ADOPTÉE

20. Modification de l'ancien réservoir pour le transformer en entrepôt

CONSIDÉRANT que la municipalité a conservé le vieux réservoir d'eau potable désaffecté;

CONSIDÉRANT que cette construction offre un espace de rangement supplémentaire pour les tuyaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts préparé par l'inspecteur municipal;

2009-09-299

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à exécuter les travaux modifiant l'ancien réservoir d'eau potable en entrepôt au montant de 5800\$ avant taxes. Ces coûts seront assumés à même les fonds disponibles au budget au poste d'immobilisation Aqueduc et Égout

ADOPTÉE

21. Autorisation signature – Entente d'utilisation de terrain – 2333-5276 Québec Inc

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas encore eu d'entente relative à l'acquisition d'une partie des lots 26-p, 27-p et 28-p, rang I Price, paroisse de St-Rémi appartenant à la compagnie 2333-5276 Québec Inc pour le projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a mentionné ne pas vouloir retarder ce projet;

2009-09-300

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le maire et la directrice générale adjointe à signer le projet d'entente, tel que proposé, avec la compagnie 2333-5276 Québec inc. autorisant la municipalité à utiliser d'une partie des lots 26-p, 27-p et 28-p, rang I Price, paroisse de St-Rémi appartenant à la compagnie 2333-5276 Québec Inc pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE

22. Mandat de surveillance – IMS/Pluritec- Assainissement des eaux usées

Ce dossier est remis à une séance ultérieure car il manque les modalités de l'offre de service

23. Acceptation offre de service – Brault Maxtech – Entretien système U.V. eau potable

CONSIDÉRANT l'offre de service de Brault Maxtech pour l'entretien du système U.V. à la station d'eau potable;

2009-09-301

Il est proposé par Marielle Denis et appuyé par Suzanne Béland qu'il soit résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal accepte l'offre de service de la compagnie Brault Maxtech pour l'entretien du système de traitement U.V. pour une

visite en 2009 pour un montant forfaitaires de 1000\$, plus taxes pour 6 heures de travail incluant repas et transport;

- Qu'un des opérateurs de réseau de distribution d'eau potable de la municipalité soit présent lors de cet entretien et s'assurer que les appareils utilisés sont calibrés.

ADOPTÉE

24. Adoption de la modification de la convention collective

CONSIDÉRANT la teneur des demandes de modification de la convention collective par la partie syndicale majoritairement suite à la lettre d'entente #2 relative au poste de concierge;

2009-09-302

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité de demander une rencontre avec M. Michel Bergeron représentant syndical, Renald Vallée, président du syndicat des employés de Lac-aux-Sables et Daniel Bédard pour discuter de ces demandes.

ADOPTÉE

25. Fin de période d'emploi – Journaliers temporaires – Période et tâches

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire de M. Yves Simard et David Giguère;

CONSIDÉRANT l'approche de la fin des travaux pour lesquels ils ont été embauchés;

2009-09-303

Il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité que la municipalité mettra fin à l'emploi de M. Yves Simard et David Giguère le 3 octobre 2009. Ils seront d'ici cette date affectés à compléter les travaux de peinture de la caserne incendie et de réparation à la salle communautaire du secteur Hervey-Jonction et aux travaux d'émondage des chemins.

ADOPTÉE

26. Offre de service – Pluritec- Station de pompage #2

CONSIDÉRANT les informations transmises par Pluritec concernant la planification des travaux relatifs à la station de pompage #2;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne pourraient être complétés avant le 31 décembre 2009 qui est la date butoir relative au programme de remboursement d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence;

CONSIDÉRANT que ce projet doit être réévalué et qu'un nouveau programme de subvention relative à la taxe d'accise sera en place sous peu;

2009-09-304

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité de revoir ce dossier ultérieurement et de ne pas y donner suite pour l'instant.

ADOPTÉE

27.Modification de la planification de travaux – Taxe d'accise

Ce point a été remis à une prochaine séance

28. Acquisition du presbytère

CONSIDÉRANT la résolution 2009-05-169;

CONSIDÉRANT les informations nécessaires pour la rédaction du contrat pour le transfert de propriété;

2009-09-305

Il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité de demander à la Fabrique St-Rémi du Lac-aux-Sables de fournir les plans et devis pour l'aménagement d'un bureau dans la sacristie afin de poursuivre les démarches relativement au transfert de propriété du presbytère.

ADOPTÉE

29.Demande de certificat d'autorisation MDDEP – gravière lot 8-1, 7-1

CONSIDÉRANT que le certificat d'autorisation pour la gravière-sablière sur les lots 7-1- et 8-1 est échu depuis mars 2009;

CONSIDÉRANT que cette gravière-sablière peut encore être exploitée pour une période de plus de 5 ans;

2009-09-306

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la directrice générale ou son adjointe à déposer pour et au nom de la municipalité une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la gravière-sablière sur les lots 7-1 et 8-1 auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et à signer les différents documents nécessaires. Les frais de 513\$ seront à la charge de la Municipalité

ADOPTÉE

30. Formation ADMQ – Gestion municipale Volet Greffe

2009-09-307

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la formation donnée par l'ADMQ, « Gestion municipale- Volet Greffe » le 14 octobre 2009 à Shawinigan. La municipalité assumera les frais d'inscription de 180,60\$ taxes incluses et les frais de transport.

ADOPTÉE

31.Demande d'aide financière – Tournoi Alex Genest

2009-09-308

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 240\$ (1 foursome) pour le Tournoi de Golf bénéfice Alex Genest au Club de golf St-Rémi le 26 septembre 2009.

ADOPTÉE

32. Prêt de la salle Lac-aux-Sables – Spectacle de baladi

2009-09-309

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité de permettre à Mme Christianne Plante de louer la salle de Lac-aux-

Sables gratuitement le 20 mars 2010 pour la tenue d'une soirée de danse comprenant des démonstrations de baladi avec ses élèves.

ADOPTÉE

33. Demande de branchement à l'égout – Marilyne Tessier et Denis St-Amant

CONSIDÉRANT la demande de branchement à l'égout et à l'aqueduc pour le 182 du chemin Sainte-Marie;

2009-09-310

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu que le Conseil effectuera des vérifications sur la possibilité de nouveaux branchements sur les conduites installées en 2005 ainsi que sur les modalités possibles de remise envers les promoteurs qui ont défrayés les coûts de l'installation de la conduite d'égout

ADOPTÉE

34. Vandalisme – Quai municipal

CONSIDÉRANT les événements de vandalisme et de bris qui ont eu lieu sur différentes propriétés de la municipalité au cours de l'été et principalement au quai municipal;

CONSIDÉRANT que ces réparations représentent des sommes importantes et non prévus pour la municipalité;

2009-09-311

Il est proposé par Jacques Champagne appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité que le Conseil étudiera sur les différents moyens de protection des aménagements et de sensibiliser la population par un texte sur ce sujet dans le journal local L'Écho du Lac.

ADOPTÉE

35. Installation de mats – Coop d'hébergement Solidarité St-Rémi

CONSIDÉRANT que la Municipalité est impliquée depuis les débuts du projet de la COOP d'hébergement Solidarité St-Rémi;

CONSIDÉRANT que cet organisme procédera bientôt à son inauguration officielle;

2009-09-312

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu que la Municipalité verse une aide financière à la COOP d'hébergement Solidarité St-Rémi équivalente aux coûts (780,53 incluant les taxes) reliés à la fourniture et à l'installation de 3 mats pour l'installation des drapeaux officiels sur le site du 386, rue Lavallée.

Suzanne Béland s'enregistre contre

ADOPTÉE à la majorité des membres présents

36. Demande du comité des Loisirs – Éclairage terrain volley-ball

CONSIDÉRANT que la municipalité procédera bientôt à l'installation d'un système d'éclairage pour la patinoire du Parc Louis-Philippe Fugère;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait possibilité d'éclairer le terrain de volley-ball qui est situé à coté de la patinoire;

2009-09-313

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marielle Denis , appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du Comité des loisirs pour l'éclairage du terrain de volley-ball au parc Louis-Philippe-Fugère.

ADOPTÉE

37. Épandage abat-poussière – Chemin du Tawachiche

38. Complément d'aménagement éco-centre

CONSIDÉRANT l'offre de M. Marc Gingras pour l'achat de sa remise de 8pi par 8pi;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment pourrait être utilisé pour plusieurs usages à l'éco-centre;

CONSIDÉRANT que dans les conditions de transfert de propriété du presbytère, la municipalité doit fournir une remise de 8pi par 8pi pour remplacer le garage à l'arrière du presbytère;

2009-09-314

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de M. Marc Gingras pour un montant de 300\$ afin que la municipalité achète sa remise de 8pi par 8pi.

ADOPTÉE

39. Adjudication de contrat – Déneigement des chemins d'hiver 2009-2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a demandé par appel d'offres publiques des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions reçues est :

Volet 1 – 41,38 km					
Soumissionnaire	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
	Total / au km	Total / au km	Total / au km	Total / au km	Total / au km
Les Entreprises C&G Bertrand	---	---	---	---	---
Les Entreprises St-Ubald Inc.	130 781,49\$	133 116,87\$	135 452,26 \$	137 787,64 \$	140 123,03 \$
	2800,00 \$	2 850,00 \$	2 900,00 \$	2 950,00 \$	3 000,00 \$

Volet 2 – 14,52 km					
Soumissionnaire	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
	Total / au km	Total / au km	Total / au km	Total / au km	Total / au km
Les Entreprises C&G Bertrand	---	---	---	---	---
Les Entreprises St-Ubald Inc.	45 890,46 \$	46 709,93 \$	47 529,41 \$	48 348,88 \$	49 168,35 \$
	2800,00 \$	2 850,00 \$	2 900,00 \$	2 950,00 \$	3 000,00 \$

Volet 1 et Volet 2	Total 3 ans	Total 5 ans
---------------------------	--------------------	--------------------

	(2009-2012)	(2009-2014)
Les Entreprises C&G Bertrand	-	-
Les Entreprises St-Ubalde Inc.	539 480,42\$	914 908,32\$

2009-09-315

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu unanimement que ce conseil accepte le dépôt des soumissions et accorde le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 (3 ans) à Les Entreprises St-Ubalde inc. pour les Volets 1 & 2 pour la somme de 539 480,42 \$ (477 945,00\$ + taxes). La municipalité avisera Les Entreprises St-Ubalde Inc. au plus tard à la séance d'août 2012 si elle exerce son option de deux ans pour les saisons 2012-2013 et 2013-2014. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Secrétaire-trésorière & Directrice générale à signer tous documents relatifs aux présentes, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

40. Adjudication de contrat – Déneigement des cours des immeubles municipaux 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a demandé par appel d'offres publiques des soumissions pour le déneigement des cours des immeubles municipaux, des bornes fontaines et de la COOP de solidarité hébergement St-Rémi pour l'hiver 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions reçues est :

Hiver 2009-2010	Secteur Lac-aux-Sables			
Soumissionnaires	Total	TPS	TVQ	Grand total
Les Entreprises F. Fugère Inc	10 185,00 \$	509,25 \$	802,06 \$	11 496,31 \$

2009-09-316

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu unanimement que ce conseil accepte le dépôt des soumissions et accorde le contrat déneigement des cours des immeubles municipaux, des bornes fontaines et de la COOP de solidarité hébergement St-Rémi pour l'hiver 2009-2010 dans le secteur de Lac-aux-Sables à Les Entreprises F. Fugère inc. pour la somme de 11 496,31 \$ (10 185,00\$ + taxes. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Secrétaire-trésorière & Directrice générale à signer tous documents relatifs aux présentes, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

41. Inauguration - Bibliothèque Rita-Brouillette

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé le nouveau toponyme de la Bibliothèque municipale pour la Bibliothèque Rita-Brouillette;

CONSIDÉRANT qu'il y a du 17 octobre au 24 octobre 2009, la semaine des bibliothèques;

2009-09-317

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité d'organiser la tenue d'une cérémonie inaugurant officiellement la

nouvelle Bibliothèque Rita-Brouillette le 17 octobre 2009 en soirée avec un vin d'honneur et léger gouter pour les membres de la famille de Mme Brouillette ainsi que les bénévoles de la bibliothèque.

ADOPTÉE

42. MRNF- Exclusions des aménagements municipaux

2009-09-318

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité d'entériner la lettre de l'inspectrice en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe adressée au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune datée du 10 septembre 2009 portant sur les aménagements municipaux que la municipalité souhaite voir exclus des travaux d'exploration minière.

ADOPTÉE

2009-09-319

43. Adoption des tarifs de la rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE les prochaines élections municipales auront lieu le 1^{er} novembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut établir le tarif de la rémunération du personnel électoral conformément à l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité d'adopter les tarifs de la rémunération du personnel électoral tel que le tableau ci-dessous.

	Fonction vote par anticipation	Dépouillement vote par anticipation	Fonctions jour du scrutin	
Scrutateur	113	39	135	
Secrétaire de bureau de vote	82	39	99	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	90		108	
Président de la table de vérification	113		135	
Membre de la table de vérification	82		99	
Réviseur : commission de révision				13 \$ de l'heure
Secrétaire : commission de révision				12 \$ de l'heure
Agent réviseur : commission de révision				11 \$ de l'heure
Rémunération du président d'élection : tel que parue dans la gazette officielle du Québec le 30 juillet 2008				
Rémunération du secrétaire d'élection : tel que parue dans la gazette officielle du Québec le 30 juillet 2008				
Toute autre rémunération : tel que parue dans la gazette officielle du Québec le 30 juillet 2008				

ADOPTÉE

44. Heures d'ouverture, descente de bateaux PPVM

CONSIDÉRANT que la municipalité a adoptée une politique d'accès à la rampe de mise à l'eau au Parc de la Pointe-Du-Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT que le lac-aux-Sables est la source d'eau potable de la municipalité;

2009-09-320

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité maintienne les heures d'ouvertures et de fermeture de la rampe de mise à l'eau inscrites dans la politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du Parc de la pointe du Vieux Moulin datée du 7 mai 2007. En dehors de ces heures d'ouvertures les citoyens doivent communiquer avec la réception du bureau municipal pour avoir accès à la rampe de mise à l'eau.

ADOPTÉE

45. Achat d'un VTT – Premiers répondants

CONSIDÉRANT que la municipalité a acquis un traineau de sauvetage;

CONSIDÉRANT que le service des Premiers Répondants a obtenu une aide financière de la Caisse de l'Ouest de Portneuf pour un montant de 1000\$ et devrait obtenir sous peu la confirmation d'une aide de 3000\$ de la Régie régionale de la Santé pour l'achat d'un véhicule tout terrain au montant de 4200\$ et d'un treuil de 300\$;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues au budget pour le service des Premiers répondants le permettent;

2009-09-321

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité:

- de contribuer pour un montant de 1079,60\$ pour l'achat d'un véhicule tout terrain usagé et un treuil au montant de 5079.60\$ incluant les taxes chez Garage G. Champagne selon leur estimé du 3 août 2009;
- d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires.

ADOPTÉE

46. Comité des Loisirs – Demande pour une maison des jeunes, secteur HJ

Ce point est remis à une séance ultérieure

~~47. Demande d'appui pour internet Haute vitesse – TGV Net~~

~~48. Rencontre Québec en forme~~

49. Appui à l'école La Passerelle – Aide pédagogique

CONSIDÉRANT que l'école de la Passerelle est située dans un milieu rural et défavorisé (côte 10) et qu'il convient de répondre adéquatement aux besoins spécifiques d'un tel milieu;

CONSIDÉRANT que les deux classes de l'école sont composées, pour l'année scolaire 2009-2010 de trois niveaux d'étude;

CONSIDÉRANT que les groupes sont formés de cycles qui se chevauchent;

CONSIDÉRANT que l'écart entre les différents savoirs essentiels inscrits au programme pour chacun des niveaux est très grand d'un cycle à l'autre;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures attribuées à chaque matière dans la grille-matière diffère selon les cycles;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves ont des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que les enseignantes veulent offrir un enseignement de qualité à tous les élèves et que chacun doit bénéficier d'une chance égale de réussite;

CONSIDÉRANT qu'un nombre restreint d'élèves ne diminue pas la tâche de préparation de l'enseignante pour chacun des niveaux;

CONSIDÉRANT que la gestion et l'organisation des situations d'apprentissage dans une classe à triple niveaux demandent beaucoup de rigueur et un effort de logistique considérable;

CONSIDÉRANT que les élèves du premier cycle sont peu autonomes dans leur travail;

2009-09-322

Il est donc proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables appuie les démarches entreprises par le conseil d'établissement de l'École institutionnelle de la Passerelle, le Sablon D'Or et Masson dans leur demande d'aide en support pédagogique soumise à Madame Maryse Demers et Madame Danielle Bolduc, respectivement directrice des Services de l'enseignement et présidente de la CSÉ, en soutien à l'enseignement d'une classe multi-niveaux à l'école de la Passerelle à Notre Dame de Montauban pour l'année scolaire 2009-2010.

ADOPTÉE

50. Mandat – Officiers pompier – Préparation du cahier de charge pour l'auto-pompe

CONSIDÉRANT que le camion auto-pompe devra être remplacé en 2010;

2009-09-323

Il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate les officiers du service incendie, Messieurs Daniel Beaupré, Yvon Bourassa, Jean-Pierre Delisle et Nicolas Hamelin pour préparer le cahier de charges et devis pour les spécifications du futur camion auto-pompe.

ADOPTÉE

51. Varia

51.1 Fond Écomunicipalité - IGA

2009-09-324

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour différents projets d'éducation et d'aménagements écologiques dans le cadre du programme Écomunicipalité IGA. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale ou son adjoint à signer par et pour la municipalité les documents nécessaires.

ADOPTÉE

51.2 Chiens

51.3 Bande riveraines

51.4 Chemin du Lac-Huron

51.5 Recommandation CCU-CCE 1

2009-09-325

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que la Municipalité entreprenne des démarches pour se faire déclarer propriétaire du chemin Sainte-Marie.

Marielle Denis s'enregistre contre en raison que le coût total de l'ensemble de ces démarches n'est pas connu.

ADOPTÉE à la majorité des membres présents

52. Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 21:50

Fin : 22:15

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Madeleine Hébert, secrétaire-trésorière intérimaire de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

53. Levée de l'assemblée

2009-09-326

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que la séance soit levée à 22 :16.

M. Marius St-Amant,
Maire

Katy Bacon
Directrice générale adjointe